

Note explicative
Règlement de Police - Limitation de vitesse chemin des Brochettes

Suite à une demande des riverains du chemin des Brochettes à Ville-Pommeroeul relative à la limitation de vitesse dans cette rue, le rapport de police n° 137/2022 propose de limiter la vitesse maximale autorisée à 50 km/h entre la RN505 et le n° 22 (croisement avec un chemin empierré) via le placement de signaux C43 (50 km/h).